

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-499

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction appui administrative et financière DGNSI	N° 2023-499

Stratégie numérique responsable - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le numérique occupe une place structurante et croissante dans notre vie quotidienne. Il détermine une partie de la trajectoire de nos économies, il joue un rôle majeur dans le fonctionnement de nos administrations. Son caractère structurant se lit autant dans les enseignements de la crise sanitaire que dans les attentes toujours croissantes de nos usagers, de nos agents, de nos partenaires et des entreprises de notre territoire, ou encore dans les épisodes majeurs et fréquents de cyberattaques subies par les collectivités.

Pour répondre à ces défis et proposer un cadre d'action publique métropolitaine, le conseil métropolitain a adopté le 23 septembre 2021 sept ambitions numériques partagées :

- Une politique de solidarité pour lutter contre les différentes fractures numériques* : un thème à forte charge politique et sociale, présent aujourd'hui sur la scène nationale
- Des citoyens au cœur de e-services utiles, utilisables et utilisés* : un sujet du quotidien, avec de fortes attentes implicites favorisées par l'habitude d'utilisation des grands services numériques privés
- Un aménagement numérique responsable* : un des marqueurs de l'attractivité vis-à-vis des entreprises, des talents, des projets, mais aussi un sujet d'équilibre territorial
- La gouvernance des données, un enjeu stratégique majeur* : un thème à plusieurs facettes, où se jouent des questions citoyennes, politiques et économiques
- Des villes connectées au service de l'attractivité, de l'efficacité et de la transition écologique des territoires* : une contribution à la qualité de vie et l'attractivité complémentaire à celui de l'aménagement numérique,
- Une transformation numérique des services publics source d'efficacité et soucieuse de son empreinte environnementale* : un sujet où l'équilibre est requis : nos citoyens, habitués aux services mondiaux les plus en pointe, attendent du numérique réactivité, personnalisation, satisfaction, au moment même où un souhait de prise en compte de l'impact du numérique sur l'environnement et le lien social s'exprime ouvertement
- Un numérique sûr, résilient et souverain indispensable à la continuité du service public* : la cybersécurité en particulier a donné lieu dans les dernières années à une prise de conscience alimentée par de fréquents échos, dans la presse, sur les risques et les dégâts provoqués par la cybercriminalité.

Depuis l'adoption de ces orientations, la transformation de notre société et nos institutions par le numérique, loin de se ralentir, s'est approfondie. Cette évolution suscite des prises de conscience et des questionnements d'ordres multiples.

Tout d'abord, le rythme d'adoption du numérique lui-même, et les modifications de comportements sociaux qu'il induit, constatées ou anticipées, avérées ou supposées, occupent un espace croissant dans le discours public et privé. Quelques statistiques témoignent de la réalité de cette numérisation généralisée, telle que la croissance continue de l'équipement en téléphones mobiles (dont 93% de nos concitoyens sont désormais équipés), l'usage qui en est fait (la consommation de données mobiles augmente annuellement de 30%), ou l'évolution du poids de ce secteur au sein de l'économie.

Les pratiques personnelles, sociales, politiques modelées par le numérique suscitent débats et interrogations, attentes et appréhensions, besoin de dialogue au sein des familles, des cercles d'amis, du milieu professionnel, du corps social.

La transparence des solutions technologiques, leur usage des données, leur dépendance vis-à-vis de logiques qui ne prendraient pas suffisamment en compte l'intérêt de l'utilisateur, ou susceptibles de manipulation par des acteurs malveillants, étatiques ou privés, constituent un motif de préoccupation croissant, auquel répond une tendance à promouvoir la compatibilité des solutions entre elles, le respect de standards ouverts, la ré-utilisabilité, la souveraineté de la production ou de l'hébergement des solutions.

Dans un contexte général d'accélération de la prise de conscience des impacts de l'activité humaine, au premier rang desquels l'impact climatique, le questionnement sur l'empreinte environnementale du numérique se fait également plus pressant. Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale. Plus encore que le poids relatif aujourd'hui, c'est sa croissance, de l'ordre de 9% par an, qui suscite l'interrogation : cette tendance n'est pas compatible avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre des accords de Paris.

Les consommations d'équipements et l'énergie qu'ils requièrent connaissent, par ailleurs, de fortes augmentations qui ont une conséquence sur l'environnement, et ceci sur l'ensemble de la chaîne de production et du cycle de vie des produits, depuis l'extraction des métaux et des terres rares pour la fabrication des composants jusqu'au devenir incertain des déchets électroniques. Notre métropole, dont le plan climat air-énergie rappelle que « seule une réponse collective sera adaptée, seul l'engagement de tous pour changer les modes de vie sera susceptible d'inverser les tendances », veut contribuer par sa stratégie numérique responsable à construire une réponse à cette question.

L'appel à la responsabilité des politiques numériques touche également à des questions proprement sociales. C'est la question de la « fracture numérique », qui persiste d'autant plus qu'elle a changé de forme au fil du temps. D'abord centrée sur les difficultés de connexion entendues comme l'accès physique au réseau de télécommunication (faible couverture, zones blanches, etc.), elle touche désormais à des questions plus profondes encore de capacité à participer à la vie de la cité, à mener une existence autonome face à un monde de services publics et privés rapidement dématérialisés, et à satisfaire, en temps de crise sanitaire ou en temps normal, les nouvelles exigences d'un monde d'interfaces numériques parfois hermétique à des groupes entiers de nos concitoyens.

C'est en réponse à ces enjeux, et aux attentes de solutions et d'actions significatives qu'ils créent, que Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue pour rendre ses politiques numériques plus responsables vis-à-vis de leurs impacts environnementaux et sociaux.

Au travers de cette démarche déclinée dans la présente délibération, Bordeaux Métropole propose des objectifs et des modes d'action permettant d'atteindre des résultats fixés à horizon 2026. Bordeaux Métropole anticipe ainsi le cadre posé par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

(dite "loi REEN) et impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsable au plus tard au 1^{er} Janvier 2025.

Plus significativement encore, la délibération proposée clarifie et confirme un principe jusque-là implicite dans les politiques numériques et les projets numériques portés par Bordeaux Métropole : c'est un numérique choisi, et non subi, que nous souhaitons collectivement mettre en œuvre.

Cette volonté de récupérer une capacité de choix, d'arbitrages et de décisions intervient au terme d'une phase prolongée où les transformations liées à l'Internet, à la généralisation des réseaux et des services mobiles ont acquis un statut d'évidence quasi-naturelle. Bordeaux Métropole met en œuvre des politiques voulues, s'autorise à ne pas suivre systématiquement toutes les évolutions commerciales, et pour cela affirme sa volonté de faire prévaloir plusieurs principes transparents dans ses choix actuels et futurs pour un numérique choisi et non subi :

- Prendre en compte l'impact du numérique** : retenir les propositions numériques qui répondent à des besoins manifestes, qui maximisent l'impact positif, qui simplifient l'expérience utilisateur, le rendent plus inclusif, et qui garantissent une réduction des impacts négatifs liés à l'achat et l'utilisation du numérique
- Favoriser une maîtrise croissante, par la collectivité, de son environnement numérique**, en faisant le choix de solutions et de modalités de mise en œuvre qui permettent l'ouverture, l'interopérabilité, la mutualisation, la réutilisation, la création de communs durables, la souveraineté
- Garantir à nos concitoyens et nos agents la transparence des solutions**, à commencer par la transparence du traitement des données individuelles et collectives, mais aussi les nouvelles transparences appelées par les défis de l'intelligence artificielle, des nouveaux environnements virtuels, des attentes d'équité et d'éthique qui évoluent au rythme de nos sociétés ouvertes.

Pour répondre à cette volonté politique et à ces exigences, la présente délibération propose de déployer une stratégie « numérique responsable » selon huit axes :

1. Une politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire
2. Une politique pour atténuer la fracture numérique
3. Une politique d'achat responsable pour le numérique
4. Une politique pour l'optimisation de la gestion de nos infrastructures, logiciels et services numériques
5. Une politique d'écoconception de services numériques, accessibles au plus grand nombre
6. Une politique de maîtrise pour garantir la confiance, souveraineté et éthique
7. Une politique pour l'interopérabilité et la création de communs numériques
8. Une politique d'évaluation et de pilotage de la stratégie numérique responsable

Les principes et modalités de mise en œuvre

Le développement des actions liées à cette stratégie est guidé par les principes mis en œuvre par Bordeaux Métropole via son service commun, et ont vocation à s'approfondir :

- Bordeaux Métropole assure le suivi de cette stratégie et crée une animation de territoire sur le sujet. Elle coordonne les acteurs intéressés et pertinents pour enrichir l'ensemble. Elle crée un cadre, avec les communes, pour permettre la cohérence des actions et la maximisation des résultats. Les communes ont par ailleurs latitude pour décliner cette stratégie selon des spécificités qui leurs sont propres,
- Bordeaux Métropole, pour ses propres besoins et ceux des 18 communes ayant mutualisé le numérique et les systèmes d'information, porte des projets numériques transverses et met en œuvre cette stratégie,

- Bordeaux Métropole veille à ce que les travaux mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie favorisent chaque fois que possible un transfert d'expérience, des solutions techniques ou d'ingénierie, au profit de l'ensemble des communes du territoire métropolitain, aux intercommunalités du bassin de vie métropolitain et à l'ensemble des partenaires engagés, avec Bordeaux Métropole, dans une logique de coopération territoriale. C'est aussi dans ce cadre que Bordeaux Métropole contribue à des dynamiques nationales en approuvant la charte du numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable et le manifeste du numérique responsable de Planet Tech'Care, annexés à la présente délibération.

Plusieurs types de modalités d'intervention sont retenues :

- D'une part, en tant qu'institution publique, Bordeaux Métropole dispose d'un cadre budgétaire clarifiant les moyens alloués au numérique en termes d'investissement et de fonctionnement,
- Bordeaux Métropole collabore avec des organismes d'états, collectivités territoriales ou entreprises pour construire sur le présent sujet des démarches et outils communs. Déjà active au sein de nombreux organismes, Bordeaux Métropole renforce notamment ici sa contribution dans les domaines prospectifs de l'intelligence artificielle et de l'éthique en intégrant le futur GIP EKITIA et le think tank URBAN AI.
- Parce que la finalité dernière de ces efforts est de bénéficier effectivement au territoire et à nos concitoyens, Bordeaux Métropole associe à la démarche les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, écoliers.

Une gouvernance partenariale et ouverte

La gouvernance de la stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole s'inscrit dans la gouvernance mise en place pour le suivi des ambitions numériques du territoire, à savoir :

- Le comité de pilotage numérique métropolitain présidé par le Président de Bordeaux Métropole et animé par l'élue en charge du numérique ;
- Le réseau des élus du numérique des communes ayant mutualisé la compétence, qui existe depuis la mutualisation ;
- Le groupe de suivi composé de citoyens, de représentants du monde scientifique, du monde économique, de l'enseignement et de la culture ;

Le plan d'action proposé fera également l'objet d'un suivi lors du comité de pilotage du plan climat air énergie territorial de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

Article 1 : De valider la présente délibération et son annexe présentant la stratégie de numérique responsable de Bordeaux Métropole, ses principes d'action et sa gouvernance ;

Article 2 : D'approuver la Charte du numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable telle que présentée et annexée à la présente délibération ;

Article 3 : D'approuver le manifeste du numérique responsable de Planet Tech'Care tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

Article 4 : D'approuver l'adhésion à l'association EKITIA, en préfiguration de la constitution d'un GIP avec pour objectif de créer un cadre de confiance éthique et souverain autour de la donnée et de l'intelligence artificielle et d'autoriser le versement d'une cotisation forfaitaire d'un montant de 9 960 € pour l'année 2023 ;

Article 5 : D'approuver l'adhésion au Think Tank URBAN AI œuvrant pour l'élaboration de modes de gouvernances éthiques et des usages durables des intelligences artificielles urbaines et d'autoriser le versement d'une cotisation forfaitaire d'un montant de 9 100 € pour l'année 2023 ;

Article 6 : D'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2023, section de fonctionnement, chapitre 11, compte 6281, fonction 020 ;

Article 7 : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame JUQUIN, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	la Conseillère déléguée,
	Madame Delphine JAMET